



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu sommaire de la séance du 9 novembre 2016

Après délibération, le Conseil municipal

**16.33** Sur proposition de Mme Geneviève VOISINET, secrétaire de séance, ADOPTE le procès-verbal de la réunion du **10 août 2016**.  
(Unanimité "Pour")

**16.34** PREND NOTE des décisions prises par M. le Maire au titre de la délégation qui lui a été accordée :

### ALIÉNATIONS

Véhicule	Acquéreur	Montant
Renault trafic – 2004 (épave)	PLOYER Pierre-Alain	100,00 €

### ATTRIBUTION DE MARCHÉS

Marché	Titulaire	Montant HT / TTC
Aménagement sécuritaire Virage Rue de Chalonvillars	COLAS EST EGUENIGUE	27 205,29 € / 32 646,35 €
Transport scolaire 2016/2017	LK EUROCAR HORN ANJOUTEY	19 689,14 € / 21 658,06 €
Travaux Virage Rue de Chalonvillars - Sous- traitance	VIGILEC – VOUEJAUCOURT (25)	2 805,00 € / 3 366,00 €
	PROFIL 06 - LES ISSAMBRES (83)	3 250,00 € / 3 900,00 €
Travaux Virage Rue de Chalonvillars - Sous- traitance	AXIMUM – COLMAR (68)	10 291,00 € / 12 349,20 €

(Unanimité "Pour")

**16.35** Avec l'ensemble des Parlementaires du département, le Président du Conseil Départemental, la Présidente du Conseil Régional, de l'Association des Maires du Territoire de Belfort et des organisations syndicales représentatives, témoigne de son soutien à tous les salariés d'Alstom Transport de Belfort en adoptant la motion proposée.

(Unanimité "Pour")

**16.36** APPROUVE le projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier (Rue du Thiamont – Secteur compris entre les rues du Favery et des Hauts-Trays) qui s'élève à 75 792,00 € HT. 90 950,40 € TTC. Réalisation prévue au cours de l'été 2017. SOLLICITE une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux d'un montant de 22 740,00 €.

(Unanimité "Pour")

**16.37** APPROUVE le projet de réfection du pont sur le Verboté (rue du Val) qui s'élève à 32 570,00 € HT. 39 084,00 € TTC. Réalisation prévue au cours du printemps 2017. SOLLICITE une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux d'un montant de 9 780,00 €.

(Unanimité "Pour")

**16.38** CONSIDERANT l'obligation, pour la commune, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'expertiser les zones humides situées sur son territoire, APPROUVE la réalisation de l'expertise proposée, DECIDE de procéder à l'ouverture des crédits nécessaires :

**Dépenses :** Article 202 – Frais de réalisation  
des documents d'urbanisme : + 5 000,00 €

DIT que cette décision sera reprise lors de la prochaine décision modificative du budget 2016.

(Unanimité "Pour")

**16.39** VU l'état de l'actif faisant apparaître différentes dépenses imputées à tort sur un article devant enregistrer des opérations portant sur les réseaux d'assainissement, CONSIDERANT la nécessité de régulariser cette anomalie, DECIDE de procéder :

- aux changements de comptes des dépenses détaillées ci-dessus,
- aux ouvertures de crédits suivantes :  
**Dépenses :** Article 2153 – Autres réseaux : + 53 670,00 €  
**Recettes :** Article 21532 – Réseau d'assainissement : + 53 670,00 €

DIT que ces ajustements de crédits seront repris lors de la prochaine décision modificative du budget 2016.

(Unanimité "Pour")

**16.40** Vu la demande d'admission de créances irrécouvrables transmise par le comptable public le 7 mars 2016, DÉCIDE d'accepter l'admission en non-valeur de la créance proposée par le comptable public pour un montant de 55,00 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541.

**(Unanimité "Pour")**

**16.41** Ont été désignés pour représenter le Conseil municipal au sein du conseil d'administration du « Comité des Fêtes d'Evette-Salbert »

NOM – Prénom	Fonction	Nbre de voix
Geneviève VOISINET	Adjointe au Maire	18
Claude BANET	Conseiller	18

**16.42** VU la création du Comité des Fêtes d'Evette-Salbert, VU la proposition de convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la commune et le Comité des Fêtes, CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de pouvoir compter sur une structure facilitant l'organisation de manifestations festives où les associations locales seraient le plus possible parties prenantes, APPROUVE, telle que proposée, cette convention qui s'appliquera pour l'année 2016/2017, AUTORISE M. le Maire à signer ce document. CONFIRME l'attribution, au titre de cette convention, d'une aide financière de 700,00 € au profit du Comité des Fêtes.

**(Unanimité "Pour")**

**16.43** CONSIDERANT l'intérêt de cette première participation de la commune aux journées du patrimoine, ARRETE à la somme de 1 334,00 € HT. Le montant des dépenses engagées pour cette opération. DEMANDE à bénéficier du soutien financier proposé par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine.

**(Unanimité "Pour")**

**16.44** ARRETE, à la somme de 537 €, le tarif annuel qui sera appliqué à l'association GYM PLUS – Belfort, pour l'utilisation de la salle polyvalente au cours de l'année scolaire 2016/2017. AUTORISE M. le Maire à signer la convention portant sur cette mise à disposition temporaire.

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 10 novembre 2016

Le Maire,

Bernard GUILLEMET